

A l'attention des groupes SNL de Fontenay-sous-bois, Vincennes

Le 26 mai 2017

Par courrier du 19 mai 2017, vous m'avez interpellée en ma qualité de candidate, Lutte Ouvrière, aux prochaines élections législatives du 11 juin 2017 dans la 6^{ème} circonscription du Val-de-Marne sur la question du logement. Je vous en remercie et c'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre lettre.

La situation du logement est effectivement catastrophique avant tout pour les ménages modestes et nécessite un plan d'urgence comme vous le soulignez. Il est inadmissible qu'un des droits les plus élémentaires de la population, à savoir avoir un toit, ne soit pas respecté.

Il faudrait d'abord que l'État fasse appliquer ses propres lois en matière de logement. Ainsi l'ordonnance de 1945 sur la réquisition des logements vacants n'a pas été appliquée par les gouvernements qui se sont succédés, qu'ils soient de gauche comme de droite. En Ile-de-France, ce ne sont pourtant pas les logements vacants qui manquent.

L'État doit investir dans ce qui est essentiel pour la population, à commencer par le logement où il y a urgence. Selon la fondation Abbé-Pierre, pour résoudre ce problème il faudrait construire au moins 500 000 logements neufs par an.

Pour cela, il faut que l'État, au lieu de distribuer des milliards aux grands groupes capitalistes, utilise cet argent pour embaucher directement tous les professionnels nécessaires à la construction de logements sociaux de qualité, à un prix abordable, au lieu de faire porter l'effort financier sur les communes et les organismes HLM. Cela permettrait à la fois de faire baisser les chiffres du chômage et de donner un toit à ceux qui n'ont plus les moyens de payer.

En attendant, il est indispensable d'interdire les expulsions locatives, d'encadrer les loyers dans le parc immobilier privé et de réquisitionner les logements vacants.

Voici ma position sur la question sensible du logement. Quant aux quatre propositions que vous mettez en exergue : développement du parc de logements très sociaux, agir pour « le logement d'abord », mobiliser le parc privé en renforçant l'encadrement des loyers, réajuster le montant des APL, je pense y avoir répondu dans ce qui précède et je les soutiens évidemment. Afin de permettre à chacun de se loger, je défends aussi l'idée que tout salaire ou minima social ne doit pas être inférieur à 1800€ net par mois calculé à partir des besoins vitaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma sincère considération.

Véronique HUNAUT

Candidate Lutte Ouvrière

6^{ème} circonscription du Val-de-Marne